



ASTTI

Université d'été de la traduction financière de l'ASTTI

1-3 juillet 2026, Spiez, Suisse

CONDITIONS D'INSCRIPTION, DE PAYEMENT ET D'ANNULATION

Informations générales

Nom de l'événement : Université d'été de la traduction financière (Financial Translation Summer Conference) – FTSC 2026

Date et lieu : du 1 au 3 juillet 2026, Spiez, Suisse

Organisateur : ASTTI

Conditions d'inscription et de paiement

- L'inscription à la FTSC 2026 ainsi que l'achat des prestations proposées s'effectuent par le biais du site Internet de l'ASTTI.
- Le règlement de la finance d'inscription s'effectue par QR-facture.
- En tant que membre de l'ASTTI et/ou d'une association affiliée à l'ASTTI (par exemple, une association membre de FIT), vous bénéficiez d'un tarif préférentiel. Lors de votre inscription, veuillez renseigner vos informations d'adhésion, en indiquant le nom de l'association et votre numéro de membre. En fournissant ces données, vous nous autorisez à vérifier votre statut d'adhérent auprès de cette association.
- Lors d'un paiement en euros, veuillez-vous assurer que le montant correspond au prix en euros indiqué à côté du montant en francs suisses. Tout écart sera facturé sur place.
- La FTSC 2025 vise à favoriser le réseautage et les échanges entre les expert·e·s et les participant·e·s. À cet effet, la liste des participant·e·s avec leurs coordonnées sera mise

à disposition dans l'espace participant-e-s (accès protégé par mot de passe). Toute opposition est à signaler par écrit à l'adresse ftsc@astti.ch au plus tard le 31 mai 2026.

- En vous inscrivant, vous acceptez que les organisateur·rice·s réalisent des enregistrements vidéo et audio ainsi que des photographies de la manifestation, et les utilisent à des fins promotionnelles (site Internet, LinkedIn, infolettres, ...).
- La validation de votre commande vaut acceptation des présentes conditions d'inscription et d'annulation.

Clause de non-responsabilité

En cas d'annulation de la FTSC 2026 en raison d'un nombre insuffisant de participants, un remboursement intégral du montant de l'inscription sera effectué à toute personne inscrite. Les éventuels frais supplémentaires, tels que les frais de transport, ne seront pas remboursés.

Conditions d'annulation

Toute annulation doit être communiquée par écrit à l'adresse ftsc@astti.ch au plus tard le 31 mai 2026.

Toute annulation donne lieu à des frais d'annulation de 50 francs.

Passé le délai du 31.05.2025, les inscriptions sont réputées définitives et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement, même en cas de non-présentation. Font exception les empêchements pour raisons médicales justifiées (certificat médical requis) et les cas de force majeure (p. ex., catastrophes naturelles).

Droit applicable et for

Les présentes conditions d'inscription et d'annulation sont soumises au droit suisse.

Le for pour tout litige est Fribourg.

Fribourg, le 01.04.2026